


SASEL

Règlement du vide grenier Dimanche 2 Juin 2024

Lieu : Place de la Poste à Saint Aygulf

- 1- Vous êtes priés de vous présenter à **partir de 6 h30**, **et d'attendre impérativement les responsables**, avant d'entrer sur la place et de déballer !!!
Heure arrivée maximale 8h00 pour des raisons de sécurité
- 2- Après déballage de la marchandise, vous devez impérativement déplacer votre véhicule et vous garer hors de la place. **Les remorques sont interdites en dehors des emplacements.**
- 3- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte, casse ou vol de bien
- 4- La vente ou le don d'animaux sont strictement interdits
- 5 - les inscriptions sont prioritaires pour les adhérents SASEL et exclusivement **réservées aux particuliers.**
Règlement uniquement par chèque ou espèces,  **PAS DE CB**

Toute personne non inscrite ne peut exposer et vendre

- 6 - Emplacements : De 12m2 (3x4) : Tarif Adhérent SASEL 15 €
Tarif non-adhérent 20€

Respecter scrupuleusement la taille de votre emplacement (débordement interdit)

- 7 - Une bonne tenue des emplacements est exigée ; prévoir tables, présentoirs, portants, nappes etc. ... **ne laissez aucun déchet ou invendu sur le stand à votre départ**
- 8 - Restauration et vente de boissons interdites
- 9 - Ventes d'articles neufs et en série interdites
- 10 - Les emplacements qui n'auraient pas été occupés à 8h30 ne seront plus réservés et resteront acquis à la SASEL à titre d'indemnités.
- 11 - Les annulations ne pourront être acceptées que **jusqu'au mardi 28 Mai à midi.**
- 12 - En cas de mauvais temps le vide grenier sera reporté au **dimanche 9 Juin** dans les mêmes conditions.

Inscription vide grenier SASEL Dimanche 2 Juin 2024

Date limite d'inscription le Mardi 28 Mai 2024 et selon places disponibles

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Domicile

N° de téléphone

Courriel :

Profession ou retraité(e) :

CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- 1 – Que les objets usagés que j'exposerai lors du vide grenier qui se déroulera le dimanche 2 Juin 2024 sont ma propriété.
- 2 – Que ces objets n'ont pas été acquis pour être revendus à l'occasion de cette manifestation.
- 3 – Que ma participation à ce marché sera exceptionnelle et n'excède pas deux ventes au déballage dans l'année.
- 4 - pièces à fournir : **photocopie** de pièce d'identité et **photocopie** de justificatif de domicile

(aucune photocopie ne sera faite au secrétariat)

+ Une liste exhaustive des objets mis en vente

Règlement par chèque à l'ordre la SASEL ou espèces

Fait à Saint Aygulf le :

Signature